

Promouvoir une écologie positive**P3****Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire****T102**

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111- 9, L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L211-1, L211-7, L214-1 à L214-3, L214-17,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- VU** la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 31 mars 2021 approuvant le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Loire 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 octobre 2021, approuvant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Loire Estuaire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 septembre 2022 approuvant le règlement, d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

- VU** la délibération du Conseil régional du 23 mars 2023 approuvant le Plan d'actions « eau potable »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 22 et 23 juin 2023 approuvant le Plan pour une gestion durable et responsable de la ressource en eau,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2024 approuvant le Contrat pour la Loire et ses annexes (Loire-Atlantique – 44, Maine et Loire – 49),
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025, notamment son programme T102,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, approuvant les conditions de versement des aides régionales,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Vilaine Amont – unité Est »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2022, attribuant une subvention de 52 594 € au CA Pornic Agglo Pays de Retz pour la réalisation de l'action 1.4 : Travaux de restauration lit mineur cours d'eau - phase 1, dans le cadre du CT Eau Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade 2022-2024 (arrêté 2022_11138),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 avril 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Brière Brivet »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sillon & Marais Nord Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Chère – Don – Isac »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Authion »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Mayenne médiane »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Oudon »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Erdre »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Hâvre, Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 avril 2024, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sarthe aval »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 31 mai 2024, approuvant le Contrat Territorial « Thouet » et son avenant,
- VU** la délibération du Groupement d'intérêt public Loire Estuaire du 25 novembre 2024, approuvant le budget principal 2025,

VU la délibération de la Commission permanente du 22 novembre 2024, attribuant une subvention de 17 490 € au Syndicat du bassin versant du Brivet pour la réalisation de l'action 11 : Communiquer et sensibiliser les générations actuelles et futures- Partie Sensibilisation du Grand Public, dans le cadre du CT Eau Brière Brivet 2023-2025 (arrêté 2024_09350),

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

1 - Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

1.1 Accompagnement à l'animation et la mise en œuvre des SAGE, des CRBV et des CT Eau

D'ATTRIBUER

les subventions pour un montant global de 728 273 € au titre de l'animation des SAGE et des CT Eau, telles que présentées en annexe 1 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 728 273 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 1, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 – Gestion des ressources en eau.

1.2 Dotation complémentaire de Contrats Territoriaux Eau

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 175 620 € pour la troisième et dernière année du programme d'actions 2023-2025 du CT Eau « Sillon & Marais Nord Loire » (opération 2023_03696), soit une subvention totale de 477 501 € sur une dépense subventionnable de 2 106 065 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Sillon & Marais Nord Loire 2023-2025 figurant en annexe 2 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 192 375 € pour la troisième et dernière année du programme d'actions 2023-2025 du CT Eau « Oudon » (opération 2022_12169_00), soit une subvention totale de 978 926 € sur une dépense subventionnable de 3 186 669 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Oudon 2023-2025 figurant en annexe 3 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

DE MODIFIER

le montant subventionnable du programme d'actions du CT Eau Brière-Brivet 2023-2025 (opération 2023_03575), soit une subvention totale de 803 360 € sur une dépense subventionnable ajustée à 3 899 535 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Brière - Brivet 2023-2025 figurant en annexe 4 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

DE MODIFIER

le montant subventionnable du programme d'actions du CT Eau Chère-Don-Isac 2023-2025 (opération 2023_03700), soit une subvention totale de 703 246 € sur une dépense subventionnable ajustée à 3 735 428 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Chère-Don-Isac 2023-2025 figurant en annexe 5 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

1.3 Engagements dans le cadre des CT Eau approuvés

D'ATTRIBUER

une subvention au titre du CT Eau Brière-Brivet [2023-2025] représentant un montant de 2 100 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 14 avril 2023, conformément au tableau présenté en annexe 6 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Sillon & Marais Nord Loire [2023-2025] représentant un montant de 63 126 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 mai 2023 conformément au tableau présenté en annexe 7 ;

D'ATTRIBUER

trois subventions au titre du CT Eau Erdre [2023-2025] représentant un montant de 16 438 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 7 juillet 2023 conformément au tableau présenté en annexe 8 ;

D'ATTRIBUER

une subvention au titre du CT Eau Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis [2023-2025] représentant un montant de 8 927 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 7 juillet 2023 conformément au tableau présenté en annexe 9 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Vilaine amont - unité Est [2022-2024] représentant un montant de 255 600 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 6 mai 2022 conformément au tableau présenté en annexe 10 ;

D'ATTRIBUER

une subvention au titre du CT Eau Authion [2023-2025] représentant un montant de 17 926 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la

session du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 11 ;

D'ATTRIBUER

une subvention au titre du CT Thouet [2024-2026] représentant un montant de 18 000 €, dans le cadre des affectations votées par délibération de la Commission permanente lors des sessions du 31 mai 2024 et 7 février 2025, conformément au tableau présenté en annexe 12 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Mayenne médiane [2023-2025] représentant un montant de 21 303 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 13 ;

D'ATTRIBUER

quatre subventions au titre du CT Eau Sarthe aval [2024-2026] représentant un montant de 153 389 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 19 avril 2024, conformément au tableau présenté en annexe 14.

2 - Gestion durable de la Loire

2.1 Appui aux structures d'expertise

D'ATTRIBUER

une participation statutaire de 106 000 € au GIP Loire Estuaire, au titre de son fonctionnement pour l'année 2025 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 106 000 €, au titre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Région Loire 2021-2027 ;

D'AUTORISER

le versement de la participation en une seule fois à la notification de l'attribution de participation financière.

2.2 Contrat pour la Loire et ses annexes (Loire-Atlantique – 44, Maine et Loire – 49)

D'ATTRIBUER

une subvention de 16 000 € au CEN des Pays de la Loire au titre de l'animation 2025 du Contrat pour la Loire et ses annexes 2024-2026, sur une dépense subventionnable de 80 000 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 16 000 € au titre du Contrat de Plan interrégional Etat-Région 2021-2027 ;

D'APPROUVER

la convention avec le Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire figurant en annexe 15 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 63 000 € au syndicat mixte des bassins de l'Evre, Thau, Saint Denis, Robinets et Haie d'Alot pour la mise en œuvre des travaux de restauration de la boire de Drain, pour un montant subventionnable de 210 000 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 63 000 €, au titre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Région Loire 2021-2027.

3 - Ajustement administratif

D'APPROUVER

la modification apportée aux subventions attribuées au Syndicat du bassin versant du Brivet (opération 2024_09350) et au CA Pornic Agglo Pays de Retz (opération 2022_11138) conformément à l'annexe 16.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe L'Ecologie Ensemble

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Philippe HENRY, Barbara NOURRY, Claire HUGUES.

REÇU le 29/04/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs